

Rapport de la commission chargée du préavis 09/2019

Cession gratuite d'une partie de la parcelle RF n° 4950 à l'Etat de Vaud et à l'Etat de Fribourg en vue de l'extension du GYB
--

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 26 septembre 2019

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis 09/2019 était composée de Madame et Messieurs :

- Conchin Colette
- Marguet Michael
- Hrunka Donald
- Donadello Nicola
- Bapst Cédric
- Maillard Stéphane
- Duc Logan en remplacement de Joào Carlos Sa, président rapporteur.

La commission s'est réunie une seule fois le 26 septembre 2019.

La commission tient à rappeler au conseil que ce préavis concerne uniquement la cession gratuite de la parcelle RF n° 4950. Tout ce qui concerne les aménagements, transformation de la route, etc., ne font partie du préavis qu'à titre informatif.

Les Cantons de Fribourg et Vaud connaissent depuis plusieurs décennies une croissance démographique marquée. La population gymnasiale reflète cette tendance avec un nombre de jeunes adultes en formation post-obligatoire en constante augmentation. A titre d'exemple, sur le Canton de Vaud, la population de gymnasiens a augmenté de 456 et de 745 élèves respectivement en 2015 et en 2016. Cette situation démographique entraîne une pression importante sur un grand nombre d'infrastructures publiques des Cantons de Fribourg et Vaud, dont les gymnases.

Face à ces constats, le Conseil du GYB a achevé en 2013 une étude analytique de l'évolution démographique de la région broyarde, sur la base du rapport de Madame Anne-Christine Wanders de 2012. Il en résulte que la Broye a connu une croissance démographique encore plus importante que les moyennes cantonales de Fribourg et Vaud. En regard de ces projections, les Cantons de Fribourg et Vaud ont amorcé une réflexion en vue de réaliser une extension du GYB. Les Cantons de Fribourg et Vaud ont ainsi établi un rapport de programmation débouchant sur une étude de faisabilité comprenant l'ensemble des études (mobilité, sols, énergie, implantation, etc.), un avant-projet commandé à l'auteur du bâtiment existant du GYB, puis un cahier des charges du futur appel d'offres d'entreprises totales pour le projet et la réalisation. Programmé pour accueillir 800 élèves, le bâtiment principal du Gymnase, avec son annexe issue de la transformation d'une ancienne ferme, se composent de 40 salles de classe polyvalentes, de salles spéciales, d'une bibliothèque, d'un restaurant, d'une aula, d'un espace d'exposition ainsi que d'espaces dévolus à l'administration du gymnase.

Le GYB a crû au fur et à mesure des rentrées scolaires au rythme d'une nouvelle volée par an depuis 2005. Ainsi, à la rentrée 2008, le gymnase a atteint sa pleine occupation. Le GYB comptait alors 852 élèves, ce qui correspond aux estimations effectuées lors de la conception du projet. En 2015, le GYB comptabilisait 1'130 élèves, soit 278 élèves de plus que ce que le programme prévoyait initialement.

En 2017, la Municipalité s'est engagée à céder gratuitement 1'076 m², ceci sous réserve de l'accord du Conseil communal. En contrepartie de cette cession gratuite, l'Etat de Vaud et l'Etat de Fribourg participent en partie aux financements de plusieurs aménagements en rapport avec l'extension du GYB, comme par exemple : la transformation de la Rue de la Vignette, les réaménagements ponctuels fluidifiant le trafic piétonnier au passage de la blancherie, les aménagements routiers et infrastructures communales de mobilité qui sont prévus d'être réalisés par la suite en lien avec l'extension du GYB, la suppression de la haie située en bordure de la parcelle RF n°949, etc. A noter que cette manière de procéder évite ainsi à la Commune un investissement devisé à Fr. 150'000.— pour l'aménagement d'une place de dépose située à l'entrée de la rue du Gymnase, montant inséré au planning des investissements de la législature en cours. Aussi, la cession de 1'076 m² à Fr. 150.--/m² représente un montant quasi équivalent.

En cas d'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, l'Etat de Vaud et l'Etat de Fribourg seront propriétaires du nouvel état de la parcelle RF n° 4944 d'une surface de 43'286 m² et qui accueillera les bâtiments actuels du GYB ainsi que son extension.

Conclusion :

Au vu des éléments cités ci-dessus, la commission, à l'unanimité de ses membres présents, vous recommande d'accepter ce préavis et de voter la résolution suivante.

Le conseil communal de Payerne

- Vu** le préavis n°09/2019 de la municipalité du 28 Août 2019 ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1 :** d'autoriser la Municipalité à céder gratuitement une surface de 1'076 m², à détacher de la parcelle RF n°4950, à l'Etat de Vaud et à l'Etat de Fribourg en vue de l'extension du GYB.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Au nom de la commission,

Logan Duc, président rapporteur.